

Poitou-Charentes Nature

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

Rapport moral 2025

Michel LEVASSEUR, Co-Président

2025, après une année d'incertitude concernant le fonctionnement des associations de protection de l'environnement, voire les fondements de la protection de la biodiversité remis en cause, la question de la pérennité financière de ces structures était posée.

Finances

Après la baisse des dotations institutionnelles Région, État en 2024, la recherche intensive de financements complémentaires a permis à Poitou Charentes Nature de boucler le budget 2025. Si les coordinateurs et les directeurs ont su adapter leurs programmes aux réalités budgétaires, la surcharge de travail qu'elle a induite est source de stress, difficilement quantifiable mais réel. Le recrutement d'une chargée de mission en contrat à durée déterminée est l'une des réponses. Heureusement pour 2026, les perspectives financières sont à l'équilibre.

Le dépôt des demandes de financement FEDER a été réalisé en juin 2025.

En décembre les premiers enregistrements des dossiers, par la régie FEDER nous ont surpris car en cours d'instruction, une modification des règles nous était notifiée. Sans remettre en cause les masses financières, une augmentation de l'auto-financement est à prévoir. Pour rappel le FEDER rembourse une partie des dépenses déjà engagées et payées.

Contrôle URSSAF

Le 31 décembre 2024 Poitou Charentes Nature a été destinataire d'un courrier en recommandé de l'URSSAF notifiant une procédure de contrôle des écritures comptables de l'association. Précisant que ce contrôle concernait l'année civile 2022.

Tous les documents demandés ont été transmis par le Responsable Administratif et Financier (RAF). Mais, le 31 mars 2025 une prolongation du délai de contrôle de 3 mois nous a été notifiée. Des éléments sur les remboursements des frais de déplacements des salariés ont été demandés pour vérification.

A l'issue de ce contrôle une lettre d'observation nous a été transmise le 20 juin 2025, avec ces mots « La conclusion est qu'aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés ». Compte tenu de la masse de documents à transmettre, je tiens à remercier les salariés et le RAF qui ont pu répondre aux investigations du contrôleur.

Dépôt de plainte

Suite, à un piratage de données bancaires en août, des prélèvements illégaux ont été détectés par le RAF et traités avec la banque. Le conseil d'administration a validé le dépôt de plainte pour usurpation d'identité bancaire et création de faux mandats. Cette plainte contre X a été transmise auprès de Mr le procureur en novembre 2025.



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

05 49 88 99 23 - contact@pcnature.fr

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement relatif à la Protection de la Nature dans un cadre interdépartemental.



Poitou-Charentes Nature

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

Sites internet

Poitou Charentes Nature interlocuteur unique du prestataire Hippocampe Studio de Poitiers a négocié les modalités financières et assure le suivi de la convention avec les associations signataires.

Le 18 juillet 2025, l'avenant n° 1 de la convention financière a fixé les montants respectifs de chaque association signataire pour l'année 2025.

Après le transfert des sites et la maintenance technique assurée, l'évolution et leur révision sont engagées. Ainsi la chargée de mission de PCN, avec une nouvelle forme de présentation du site internet, a réorganisé celui-ci. Et il est plus accessible pour les nouveaux outils numériques.

En conclusion

Je remercie les administratrices et administrateurs des associations membres pour leur soutien à ce travail collectif. Et aussi, à ceux, qui parmi nous, participent activement à la gestion et à l'animation de notre Fédération régionale FNE NA.

Bien entendu, il faut savoir reconnaître que, sans l'implication des salariés de Poitou Charentes Nature nos actions seraient limitées. Merci à eux pour la qualité du travail mené.

Pierrick MARION, Co-Président

Dans la poursuite du rapport moral de Michel Levasseur, je voudrai illustrer de façon plus concrète l'apport financier de PCN auprès des associations membres qui mettent en œuvre les programmes décidés collectivement.

Ces programmes sont permis grâce aux subventions publiques obtenues notamment auprès du Conseil régional, de la DREAL, des agences de l'eau, du FEDER ou de mécénats, dans un contexte de restriction de crédits qui les affectent de plus en plus, menaçant ces opérations de connaissance de la biodiversité et des actions engagées pour la préserver. Je citerai à cette occasion la LPO dans son étude sur la régression des espèces : Pire, depuis quelques années, le socle du droit environnemental et les engagements politiques sont même menacés par des retours en arrière sans précédents : reculs sur la transition agricole, révision des directives européennes, affaiblissement du statut « espèce protégée » ... Sous prétexte de « simplifier » la réglementation ou « d'alléger les contraintes », de nombreuses initiatives législatives et réglementaires, françaises et européennes, élaguent progressivement le droit environnemental. En faisant de la protection de la nature le bouc émissaire des problématiques économiques, ces reculs mettent en péril le cadre juridique qui a permis le sauvetage de nombreuses espèces et milieux naturels, et font courir le risque d'une nouvelle accélération des destructions des écosystèmes. Le déclin des oiseaux est une alerte, un signal que l'état de santé de notre environnement se dégrade. Le cadre de protection et les engagements qui ont été mis en place ne doivent pas être fragilisés. Reculer sur ces protections, c'est revenir sur des années d'efforts pour améliorer la qualité de notre environnement. Nous devons au contraire mettre tout en œuvre pour inverser cette tendance et construire un modèle de société plus résilient et respectueux de la santé des écosystèmes et celle de l'environnement.

Le tableau indique pour l'année 2025 un budget de 775 284,98 € réparti entre les associations départementales pour des montants variables en fonction de leur engagement sur l'opération. Ainsi



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

05 49 88 99 23 - contact@pcnature.fr

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement relatif à la Protection de la Nature dans un cadre interdépartemental.



Poitou-Charentes Nature

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

CN a bénéficié de 234 163,17 € pour 7 programmes, DSNE de 69 178,23 € pour 6 programmes, le GODS de 47 445,84 € pour 4 programmes, la LPO de 103 011,13 € pour 6 programmes, NE17 de 207 901,98€ pour 7 programmes, et VN de 113 584,63 € pour 6 programmes.

Pour 2026 le budget est de 849 400,96 € réparti entre CN pour 266 638,45 € correspondant à 9 programmes, DSNE 67 910,98 € pour 8 programmes, le GODS 34 136,85 € pour 4 programmes, la LPO 112 050,49 € pour 7 programmes, NE17 228 396,25 € pour 9 programmes, et VN 140 267,94 € pour 8 programmes.

Ces actions montrent la contribution importante de PCN aux actions de connaissance et de conservation à l'échelle du Poitou-Charentes, échelle qui garde son opportunité dans le contexte imposé de la création de FNENA à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Les moyens humains de PCN bénéficient également à FNENA pour sa comptabilité avec Fabrice Micheau, et certaines opérations suivies par Candice Millet. FNENA et PCN sont complémentaires et non pas opposées dans ces actions coordonnées par Aurélie Carrière et Moea Lartigau.

Je ne puis que m'associer aux remerciements de Michel Levasseur adressé au personnel de PCN, et aux contributions des associations membres pour le succès de la mise en œuvre des opérations.



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

05 49 88 99 23 - contact@pcnature.fr

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement relatif à la Protection de la Nature dans un cadre interdépartemental.

